



PLAN  
D'ACTION À L'ÉGARD  
DES PERSONNES HANDICAPÉES

## BILAN DU PLAN D'ACTION 2022 ET MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION 2023-2024



## BILAN DES MESURES PRÉVUES POUR 2022 AU PLAN D'ACTION 2022-2023-2024

### Légende / couleur des textes dans le tableau :

- En noir : Actions prévues initialement au plan d'action
- En bleu : Actions non-prévues initialement au plan d'action mais qui ont été réalisées

PRIORITÉ D'INTERVENTION 1				
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS (Ce qui peut améliorer l'accessibilité des sites municipaux)				
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
1.1 Les édifices municipaux ne sont pas tous accessibles aux personnes handicapées	1.1.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de l'édifice Léopold-Boucharde afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux.	Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)	Un rendez-vous est pris avec un représentant de l'INLB pour la visite de l'édifice	Non réalisée en 2022. Voir avec Gilles Corbeil pour reporter la mesure en 2023.
	1.1.7 Aménager l'aréna pour en améliorer son accessibilité	Service du génie	La sortie de l'aréna est accessible pour les personnes à mobilité réduite	En cours de réalisation. Reconstruction de la dalle de béton de la sortie de secours au coût de 1 300\$. Voir la possibilité d'ajouter un chanfrein pour rendre la sortie de secours accessible aux fauteuils roulants.
	1.1.8 En compagnie de monsieur Alain Bourassa qui est malvoyant, faire une visite de la mairie afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.	SLCVC	Une visite est planifiée à la Mairie avec un représentant de la communauté malvoyante.	Non réalisée en 2022 en raison du départ de M. Bourassa du comité (déménagement).

1.2 Les installations extérieures ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées	1.2.1 Aménagement d'un passage piétonnier d'une largeur de 1,6 mètre en pavé uni entre l'entrée principale de la mairie et le stationnement de la maison de la culture.	SLCVC	Un sentier en pavé uni a été installé entre l'entrée de la mairie et le stationnement de la maison de la culture.	Réalisée à l'été 2022. Au coût de 5 000\$.
	1.2.2 Mise en place d'une piste multifonctionnelle partagée sur la rue de la Chanterelle entre les rues Beauparlant et Dupras	Service du génie	Une piste multifonctionnelle partagée est accessible.	Réalisée en juillet-août 2022 avec ajout d'un luminaire au coût de 170 000\$.
	AJOUT : Reconstruction du sentier entre les rues des Grives et des Colibris. Liaison du sentier en pavé à la fontaine du parc des Mésanges	Service du génie	Le sentier entre les rues des Grives et des Colibris est reconstruit.	Réalisée en septembre 2022. Au coût de 32 000\$.
1.3 Les services ne sont pas adaptés de manière optimale pour la clientèle malvoyante qui fréquente la bibliothèque	1.3.1 Faire l'acquisition d'une visionneuse de lecture pour les usagers de la bibliothèque (s'informer si gratuit via un organisme).	SLCVC	Une visionneuse est disponible à la bibliothèque.	Non réalisée en 2022. Reportée en 2023.
	1.3.2 En compagnie de monsieur Alain Bourassa qui est malvoyant, faire une visite de la bibliothèque afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.	SLCVC et CPAPH	Une visite de la bibliothèque est effectuée avec M. Bourassa.	Non réalisée en 2022 en raison du départ de M. Bourassa du comité (déménagement).
1.5 Les citoyens ont parfois de la difficulté à s'orienter dans les édifices municipaux	1.5.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de la mairie afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux.	SLCVC	Une demande est déposée auprès de l'INLB pour évaluer la mairie.	Non réalisée en 2022. Voir avec Gilles Corbeil pour reporter la mesure en 2023.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 3				
SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL				
<i>(Base de données sur les besoins particuliers des résidents, mesures en sécurité civile)</i>				
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
3.1 La municipalité doit considérer ses citoyens handicapés dans l'application de son plan de mesures d'urgence afin d'en assurer leur sécurité	3.1.1 Identifier les lieux d'hébergement (hôtels, motels et autres) accessibles aux personnes handicapées.	SLCVC	Une liste des lieux d'hébergements accessibles aux personnes handicapées est disponible	Réalisée en 2022.
3.2 La municipalité doit considérer ses citoyens handicapés lors de travaux majeurs affectant leur mobilité ou leur capacité à se rétablir	3.2.1 Communication automatisée invitant les personnes à besoins particuliers et affectées par des travaux, à communiquer avec le Service du génie afin que des mesures adaptées soient mises en place. (Lettre info travaux destinée aux citoyens et acheminée en porte à porte et sur le site Web également).	Service des communications et des relations avec les citoyens et Service du génie	Les citoyens affectés par les travaux reçoivent la marche à suivre pour que des mesures adaptées soient mises en place.	Réalisée en 2022. Depuis 2019, dans les lettres Info-Travaux transmises aux citoyens touchés par des interventions ainsi que sur les pages Web des travaux, un paragraphe invite les personnes à besoins particuliers qui pourraient être affectées par les travaux à contacter le Service du génie pour voir les options disponibles.
3.3 La Ville doit considérer ses citoyens handicapés dans l'application de son plan de mesures d'urgence afin d'en assurer leur sécurité	3.2.3 Mise à jour du plan de mesure d'urgence en y incluant les applications relatives aux personnes handicapées	Direction générale	Le plan de mesures d'urgence a été mis à jour en y incluant les applications relatives aux personnes handicapées	Réalisée en 2022.

**PRIORITÉ D'INTERVENTION 4**

**TRANSPORT**

*(Encouragement à l'utilisation du service, mesures d'adaptation, qualité du service)*

Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
4.1 Lacunes observées au niveau du service de transport adapté	4.1.1 Consulter le rapport d'achalandage et de plaintes diffusé par Exo pour la Vallée-du-Richelieu et analyser les obstacles rencontrés par les usagers du service de transport adapté auprès des autorités responsables.	Direction générale SLCVC	Le rapport d'achalandage et de plaintes diffusé par Exo a été consulté et analysé.	Non réalisée en 2022. Mesure reportée en 2023.
4.2 La route 116 constitue un obstacle majeur pour les personnes handicapées	4.2.1 S'assurer de la présence et de l'implication des services du génie et des travaux publics sur le comité de l'axe 116	Service du génie Service des travaux publics	Le directeur de Service du génie et des travaux publics siègent sur le comité de l'axe 116.	Réalisée en 2022. Présence des directeurs du génie et des travaux publics au dernier comité en décembre 2022.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 5				
SIGNALISATION, CIRCULATION ET STATIONNEMENT (Déplacement sécuritaire et sans obstacle, espaces réservés)				
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
5.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées en situation de déplacement	5.1.1 Aller à la rencontre des citoyens qui ont signifié une problématique au niveau de la mobilité et des déplacements et constater le problème sur place avec eux	Service du génie	Les citoyens qui ont signifié une problématique au niveau de la mobilité et des déplacements sont rencontrés par les employés possiblement affectés par les travaux.	Réalisée en continu. Cette mesure est réalisée lorsque l'équipe juge nécessaire le déplacement pour mieux comprendre l'enjeu soulevé.
5.2 La chaîne de déplacements et l'accessibilité ne sont pas toujours optimales sur le territoire	5.2.1 Ajout d'un trottoir sur la rue Montpellier (entre montée des Trinitaires et rue Lafrance) favorisant la chaîne de déplacement entre le stationnement réservé aux personnes handicapées et l'accès au parc des Trinitaires	Service du génie	Aménagement d'un trottoir entre la Montée des Trinitaires et la rue Lafrance	Réalisée en juillet-août 2022 avec ajout de l'aménagement d'une avancée de trottoir et l'installation de panneaux lumineux pour signaler la zone scolaire. Au coût de 185 000\$.
	5.2.4 Installation d'une plaque podotactile rue Bella-Vista et amélioration de l'accessibilité du bouton de la traverse au feu de circulation de l'intersection de la rue Principale	Service du génie	Le bouton traverse est accessible et une plaque podotactile est en place.	En cours de réalisation en 2022. Installation de la plaque podotactile en juin-juillet au coût de 38 400\$.
	AJOUT : Aménagement ou reconstruction des trottoirs à 1.8 mètre de largeur avec des transitions de 1.8 mètre au lieu de 1.5 mètres.	Service du génie	Les trottoirs nouvellement aménagés mesurent 1.8 mètres de largeur.	Réalisée en 2022 sur Bella-Vista et des Hirondelles. Coût approximatif de 75 000\$.
5.3 Manque de signalisation adaptée permettant de sécuriser les déplacements des personnes handicapées	5.3.1 Installation de nouveaux panneaux indiquant la présence de citoyens malentendants dans certains secteurs de la ville.	Service des travaux publics	Les panneaux pour indiquer la présence de citoyens malentendants sont à jour dans la ville.	Les derniers panneaux pour malentendants ont été installés en 2021 sur la rue Saint-Louis et Marcoux. Depuis, une ou deux demandes supplémentaires seulement. Questionnement actuel sur la pertinence de ces affiches et la méthode de gestion de cette signalisation à long terme (réévaluation de la pertinence après quelques années, déménagement de la personne malentendante, etc.).

PRIORITÉ D'INTERVENTION 6				
EMPLOI (Mesures favorisant l'intégration des travailleurs handicapés)				
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
6.1 Peu de représentativité des personnes handicapées dans le milieu de travail municipal	6.1.1 Inviter la directrice du Service des ressources humaines à prendre part à une rencontre du CPAPH afin de cibler des mesures à mettre en place pour favoriser l'intégration des travailleurs handicapés.	SLCVC CPAPH	La directrice du Service des ressources humaines a pris part à une rencontre du CPAPH.	Non réalisée en 2022. Nouvelle personne responsable des embauches. Discussion en cours pour confirmer sa présence dans le futur.
	6.1.2 Soutenir l'emploi de personnes handicapées par l'acquisition de biens ou de services, produits par des centres de travail adapté.	Tous les Services	Les personnes handicapées à l'emploi de la Ville sont considérées et soutenues.	Non réalisée en 2022 - Non applicable. Mesure en continu.
	6.1.3 Indiquer dans les offres d'emploi : « Dans le cadre de notre plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées, les entrevues ont lieu dans un bâtiment accessible universellement ».	Service des ressources humaines	Une mention à l'effet que des mesures d'accommodement sont disponibles pour les entrevues est affichée sur les offres d'emploi.	Réalisée en 2022. <i>La Ville de Saint-Basile-le-Grand souscrit au principe d'équité en matière d'emploi. Elle valorise la diversité et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature. Dans le cadre de notre plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées des mesures d'accommodement sont disponibles lors des entrevues.</i>
	6.1.4 Publiciser les offres d'emploi dans les milieux propices au recrutement des personnes handicapées	Service des ressources humaines	Les offres d'emploi de la Ville sont publicisées dans les milieux propices au recrutement de personnes handicapées.	Non réalisée en 2022. Mesure en continu.
	6.1.6 Souligner concrètement les Journées de la persévérance scolaire qui ont lieu du 14 au 18 février de chaque année en favorisant l'embauche de stagiaire handicapé.	Service des ressources humaines Service des communications et des relations avec les citoyens	Les journées de la persévérance scolaire sont soulignées annuellement par la Ville.	Réalisée en 2022.
	6.1.7 Favoriser l'embauche de personnes handicapées au sein de l'appareil municipal	Tous les Services	L'embauche de personnes handicapées est favorisée par la Ville.	Réalisée en 2022.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 7				
SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX FAMILLES (Disponibilité de locaux adaptés, prêt d'équipement à tarif réduit, politiques)				
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
7.1 Méconnaissance des besoins exprimés par le groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal	7.1.2 Prendre connaissance des résultats du sondage 2022 de la plateforme de revendications du groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM) afin que des actions concrètes soient entreprises en 2022-2023-2024 pour répondre aux obstacles exprimés.	CPAPH	Des mesures émanant des résultats du sondage GAPHRSM sont ajoutées au plan d'action	Non réalisée en 2022. Reportée en 2023.
	7.1.3 Prendre connaissance des services offerts par L'INCA et le RAAM et ajouter les coordonnées de ces deux ressources au plan d'action.	SLCVC CPAPH	Les coordonnées de l'INCA et du RAAM sont indiquées au plan d'action 2023.	Non réalisée en 2022. Action reportée en 2023.
7.2 Possibilité d'une meilleure collaboration et contribution financière aux organismes qui offrent les services aux personnes handicapées	7.2.1 Offrir des plages horaires pour différentes activités sportives adaptées offertes par l'APHVR au besoin.	SLCVC	Des plages horaires pour des activités de l'APHVR sont disponibles sur notre territoire.	Non réalisée en 2022 puisqu'aucune demande reçue à cet effet. Mesure réalisée en continu.
	7.2.2 Mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.	SLCVC	La politique de reconnaissance et de soutien aux organismes est à jour.	En cours de réalisation. Mise à jour finale prévue pour 2023.
7.4 Les comités consultatifs ne sont pas tous sensibilisés aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	7.4.1 Rappeler aux différents comités consultatifs, la nécessité de collaborer avec le CPAPH en partageant des idées et des actions en faveur des personnes handicapées dans chacun de leur secteur d'activité.	SLCVC Tous les responsables des comités consultatifs	Les différents comités collaborent avec le CPAPH sur différents projets.	Réalisée en continu.
7.6 Le coût et l'impact environnemental des produits d'hygiène personnelle sont importants notamment pour les personnes handicapées qui souffrent d'incontinence.	7.6.1 Mettre en place un programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durable	SLCVC Service de l'urbanisme	Rendre disponible un budget chaque année pour la subvention pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables	Réalisée en 2022. 68 demandes reçues pour un total de 4 328,70 \$.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 8				
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE				
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
8.1 Plateaux d'activités extérieures non accessibles aux personnes ayant des incapacités liées à la mobilité	8.1.1 Dans l'élaboration des projets « parc » la Ville doit tenir compte de la chaîne d'accessibilité autant que du choix des modules de jeu.	Service du génie SLCVC	La chaîne d'accessibilité est prise en compte lors de l'élaboration des parcs.	Réalisée en 2022. Section « Accessibilité universelle » dans le plan directeur des parcs.
	8.1.2 Favoriser la chaîne d'accessibilité aux jeux d'eau du parc du Ruisseau en ajoutant un chemin d'accès menant de la piste cyclable aux jeux d'eau/parc du Ruisseau avec accès à une table à pique-nique adaptée aux chaises roulantes.	Service du génie	Ajout d'un chemin d'accès entre la piste cyclable et le terrain de jeux d'eau et le parc du Ruisseau. Ajout d'une table à pique-nique adaptée accessible aux fauteuils roulants.	Réalisé au printemps 2022. Le chemin asphalté entre la piste cyclable et le terrain de jeux d'eau, et la base de béton pour recevoir la table à pique-nique adaptée, ont été ajoutés. Travaux au coût de 9000 \$. La table adaptée est commandée et a été installée au printemps 2023. Achat au coût de 5 500\$.
	8.1.3 Vérifier l'accessibilité des sanitaires du côté des jeux d'eau au parc du Ruisseau. Si la superficie des sanitaires le permet, prévoir une porte automatisée d'autant que les jeux d'eau seront accessibles via la piste cyclable dès l'été 2022 (ajout d'un sentier asphalté).	Service des travaux publics	Les sanitaires du côté des jeux d'eau au parc du Ruisseau sont accessibles.	En cours de réalisation. Ajout d'une rampe d'accès au bloc sanitaire au coût de 1 600\$.
	8.1.4 Réaliser un plan directeur des parcs en tenant compte de la notion d'accessibilité universelle et de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).	Service du génie SLCVC	Le plan directeur des parcs tient compte de l'accessibilité universelle et de l'analyse différenciée selon les sexes.	Réalisée en 2022 au niveau de l'accessibilité universelle.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 9				
LOISIRS ET CULTURE (Accessibilité des activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques)				
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
9.1 Pas suffisamment de matériel pour faciliter la participation sociale des personnes handicapées	9.1.2 Prendre connaissance des opportunités de subventions offertes par l'AQLPH dans le cadre de la réalisation des projets de parc inscrits au PTI 2020-2021-2022 (Association québécoise du loisir pour personnes handicapées).	SLCVC Service du génie	Les opportunités de subventions sont connues par l'organisation	Non réalisée en 2022. Reportée en 2023. Voir avec ZLM (instance régionale mandatée par l'AQLPH).
	9.1.3 Faire l'acquisition et l'installation d'une balançoire parent-enfant handicapé au parc Duquet	SLCVC Service du génie	Le parc Duquet est doté d'une balançoire parent-enfant handicapé.	Réalisée à l'automne 2022. au cout de 2 530 \$.
9.4 Peu d'activités sont maintenues en période de pandémie de COVID-19 ce qui accroît de manière significative l'isolement des personnes handicapées	9.4.1 Maintenir l'offre de service de camp de jour et le programme d'intégration des enfants handicapées en camp de jour en l'adaptant aux mesures sanitaires en vigueur.	SLCVC	L'offre de camp de jour est diversifiée et adaptée. Programme d'accompagnement avec un nombre illimité de places offert aux citoyens.	Réalisée en 2022. 18 camps thématiques répondant à tous les besoins des enfants de 4 à 13 ans. 33 demandes d'accompagnement.
	9.4.2 Maintenir les subventions pour l'intégration des enfants handicapées en camp de jour spécialisé ( <i>Partenariat avec : Amis Soleils, AVRDI et Maison répit l'Intermède</i> ).	SLCVC	Prévoir un budget pour le soutien financier des Granbasilois fréquentant ces services spécialisés	Réalisée en 2022. Subvention de 2000\$ aux Amis soleil pour 4 participants.
	9.4.3 Maintenir une programmation accessible et adaptée aux personnes handicapées ( <i>Fête nationale, Plaisirs d'hiver, Fête de la famille, Arbre de vie, défilé du père Noël, Dimanches sur le parvis, Les Gloriettes, etc.</i> )	SLCVC	La programmation est accessible et adaptée.	Réalisé en 2022.
	9.4.4 Maintenir le partenariat avec le Foyer des Explorateurs pour l'intégration des enfants avec trouble de l'attachement à l'intérieur du programme de camp de jour.	SLCVC	Prendre les inscriptions et offrir de l'accompagnement adapté aux enfants du Foyer.	Réalisé en 2022. Accueil de 7 enfants du Foyer des Explorateurs à l'été 2022.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 10				
COMMUNICATION				
<i>(Accessibilité des véhicules de communication, téléphonie, site Web, supports visuels. Services directs à la population, accueil)</i>				
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
10.1 Activités et événements pas toujours accessibles et adaptés pour les personnes sourdes ou malentendantes	10.1.1 Promouvoir les outils permettant le sous-titrage lors de la publication de vidéos par la Ville. (Exemple : transmission des séances du Conseil, vidéos de consultation et de promotion, etc.).	Service des communications et des relations avec les citoyens	Les outils de sous-titrages sont connus par les citoyens sourds ou malentendants.	Réalisée en 2022. Ajout dans les communiqués et actualités sur les séances d'une ligne invitant les gens à activer le sous-titrage lorsqu'ils regardent les séances sur YouTube. Une mention a également été ajoutée dans les descriptions des vidéos des séances, depuis le début 2022.
10.2 Les citoyens et les employés municipaux connaissent peu les mesures adoptées par la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées	<p>10.2.1</p> <p><b>Mettre en place une campagne en 3 phases (1 phase par année)</b></p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les publics internes et externes aux réalités vécues par les personnes vivant avec un handicap (qu'il soit permanent ou temporaire) ;</li> <li>• Informer les publics sur les actions entreprises par le comité et la Ville ;</li> <li>• Informer les publics sur l'existence du plan d'action ;</li> <li>• Collaborer avec les différents publics afin d'offrir un environnement adapté et favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap.</li> </ul> <p><b>Publics cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Employés municipaux</li> <li>• Partenaires du milieu</li> <li>• Commerces grandbasilois</li> <li>• Population grandbasiloise</li> </ul> <p><b>Slogan</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Une ville à l'échelle humaine et inclusive! » / phase 1</li> </ul>	Service des communications et des relations avec les citoyens	La phase 2 de la campagne de sensibilisation est lancée.	Réalisée en 2022. Phase 2 lancée en juin 2022 lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Les différences sont inspirantes! »</li> <li>• / phase 2</li> <li>• « Tous égaux dans la différence »</li> <li>• / phase 3</li> </ul>			
	10.2.2 Informer les citoyens sur l'usage des plaques podotactiles par l'entremise d'un « Saviez-vous que »	Service des communications et des relations avec les citoyens	Intégrer l'information dans le plan d'action triennal	Réalisée en 2022. Une capsule Saviez-vous que? a été ajoutée dans notre infolettre du 7 octobre 2022.
	10.2.4 Rencontre des Services par la chargée de projet et secrétaire responsable du CPAPH afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble du personnel municipal au plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	SLCVC Service de loisirs en mars 2022 / Côté aréna	La chargée de projet et secrétaire du CPAPH a rencontré les Services afin de sensibiliser les employés au plan d'action.	En cours de réalisation. Un changement temporaire au niveau du personnel n'a pas permis la réalisation complète du mandat À terminer en 2024.
10.3 Le suivi des actions inscrites au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées est un processus laborieux	10.3.1 Mettre en place une procédure afin que l'ensemble des Services municipaux puissent communiquer adéquatement et systématiquement toutes les mesures mises en place à l'égard des personnes handicapées.	SLCVC	Un groupe Teams de partage a été créé pour communiquer les mesures à l'égard des personnes handicapées.	Non réalisée en 2022. Reportée en 2024.
	10.3.2 Lorsque possible, doter le plan d'action d'indicateurs permettant de statuer plus facilement, au moment de la production du bilan, de l'état de réalisation de chaque mesure prévue ou de ses résultats (obligation à la suite du décret).	SLCVC CPAPH	Les indicateurs ont été ajoutés au plan d'action.	Non réalisée en 2022. Reportée au plan d'action 2023.
10.4 Les voies de communication municipales ne sont pas accessibles et adaptées aux malvoyants et aux personnes ayant un handicap lié aux difficultés à la lecture	10.4.1 Revoir l'accessibilité au site Web municipal lors de la mise à jour de l'image de marque de la Ville en impliquant un citoyen malvoyant dans la démarche.	Service des communications et des relations avec les citoyens	L'accessibilité du site Web a été revue avec la mise à jour de l'image de marque de la Ville.	En cours de réalisation. Dévoilement du site Web en 2023. Implication d'un citoyen dans la démarche d'évaluation une fois le lancement effectué.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 11				
ADMINISTRATION (Mobilisation des services municipaux)				
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
11.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	11.1.2 La Ville souligne la Semaine nationale de la santé mentale au mois de mai de chaque année.	Service des communications et des relations avec les citoyens	La semaine nationale de la santé mentale est soulignée annuellement par la Ville.	Réalisée en 2022. Un communiqué, une actualité, une mention à l'infolettre, une vitrine et un avis B-Citi ont été fait à ce sujet en mai.
	11.1.3 La Ville souligne annuellement le mois de l'autisme.	Service des communications et des relations avec les citoyens	Le mois de l'autisme est souligné annuellement par la Ville.	Réalisée en 2022. Un communiqué, une actualité, une mention à l'infolettre, une vitrine et un avis B-Citi ont été fait à ce sujet en avril. Les membres du conseil municipal ont même posé le temps d'une photo pour démontrer leur support.
	11.1.4 La Ville souligne annuellement la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Service des communications et des relations avec les citoyens	La Semaine québécoise des personnes handicapées est soulignée annuellement par la Ville.	Réalisée en 2022. Un communiqué, une actualité, une mention à l'infolettre, une vitrine et un avis B-Citi ont été fait à ce sujet en juin. Les membres du conseil municipal ont même posé le temps d'une photo pour démontrer leur support.
	11.1.6 Inviter les nouveaux employés à consulter le sommaire du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées lors de leur entrée en fonction	Service des ressources humaines	Les nouveaux employés ont accès au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dès leur entrée en fonction pour consultation.	Non réalisée en 2022. Les employés ont tous accès au plan d'action puisque celui-ci est public, mais l'employeur n'en fait pas particulièrement la mention lors de l'embauche. La pertinence selon le poste est à évaluer.
11.2 Manque de rayonnement des bons coups reliés au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	11.2.1 Cibler une action dont la Ville est fière et déposer notre candidature pour le Prix à part entière.	CPAPH SLCVC Service des communications et des relations avec les citoyens	Une action a été déposée pour le Prix à part entière.	Non réalisée en 2022. Dépôt de la candidature en février 2023.
11.3 Les projets présentés au conseil municipal ne tiennent pas toujours compte de l'accessibilité universelle	11.3.1 Prévoir une section « accessibilité universelle » lors de la présentation des projets de réfection ou de construction de nouveaux parcs.	Service du génie.	Une section « accessibilité universelle » est prévue lors de la présentation de tout nouveau projet.	Réalisée en 2022.

	11.3.2 Prévoir une section « accessibilité universelle » au programme triennal d'immobilisation (PTI)	Direction générale	Le programme triennal d'immobilisation a une section « accessibilité universelle ».	Non réalisée en 2022.
11.4 Les plaintes logées auprès de la Ville par les personnes handicapées ne sont pas toujours répondues dans un délai souhaité.	11.4.1 Mettre en place un fonctionnement uniformisé pour le traitement des plaintes et requêtes.	Direction générale	Un système uniformisé est en place pour traiter les plaintes et requêtes.	Non réalisée en 2022. Reportée en 2023.

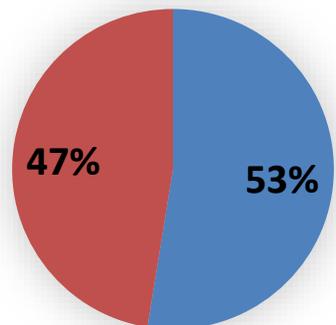
**PRIORITÉ D'INTERVENTION 12**

**APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE (article de Loi 61.3)**

**Tenir compte, dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité aux personnes handicapées**

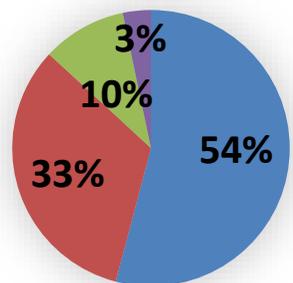
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation
				Bilan 2022
12.1 Pas suffisamment de fonctionnalités pour inciter la participation sociale des personnes handicapées dans le cadre des activités à grand déploiement	12.1.1 Location systématique de toilettes pour personnes handicapées lors d'activités à grand rassemblement.	SLCVC	Des toilettes pour personnes handicapées sont disponibles lors des activités à grands rassemblement.	Réalisé en 2022.
	12.1.2 Confectionner des bannières carnavales pour localiser les toilettes pour personnes handicapées	SLCVC	Des bannières carnavales pour localiser les toilettes adaptées ont été créés.	Non réalisée en 2022. Reportée en 2024.
	12.2.3 Utiliser les tapis et les rampes de caoutchouc pour accéder plus facilement aux sites et infrastructures lors des événements spéciaux	SLCVC	Des tapis et rampes de caoutchouc est disponible pour l'accès aux sites et infrastructures lors d'événements.	Réalisée en 2022.
12.2 Les parcs ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées	12.2.3 Lors des appels d'offres pour l'aménagement des parcs, l'accessibilité aux personnes handicapées est exigée dans les critères d'évaluation.	Service du génie SLCVC	L'accessibilité fait partie des critères d'évaluation dans les appels d'offre pour l'aménagement des parcs.	Réalisée en 2022 Plateforme de transfert, abaissement de bordure, accès par un sentier, mobiliers accessibles, etc. font partie des critères d'évaluation.
12.3 Les postes de travail ne sont pas toujours adaptés au besoin des employés handicapés	12.2.4 Si requis par la condition particulière d'un employé, la Ville procède à l'achat de matériel adapté au type d'incapacité.	Tous les Services	Les employés vivant avec une condition particulière ont accès à du matériel adapté pour leur travail.	Non applicable en 2022.

### Bilan des mesures initialement inscrites au plan d'action en 2022



■ Mesures réalisées en 2022   ■ Mesures non réalisées en 2022

### Bilan de l'ensemble des mesures du plan d'action en 2022



■ Mesures réalisées en 2022   ■ Mesures non réalisées en 2022  
■ Mesures en cours de réalisation   ■ Mesures non applicable en 2022

**Mesures inscrites initialement au plan d'action 2022 et adoptées par le conseil municipal à la séance du 2 mai 2022 : 59**

- Mesures réalisées en 2022 : 31
- Mesures non réalisées, en cours de réalisation ou non applicables en 2022 : 28

**Mesures répertoriées au bilan du plan d'action en 2022 : 61 (2 mesures non prévues)**

- Mesures prévues au plan d'action qui ont été réalisées : 33
- Mesures prévues au plan d'action qui n'ont pas été réalisées : 20
- Mesures prévues qui sont en cours de réalisation : 6
- Mesures prévues qui sont non applicables en 2022 : 2

## MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023-2024

### COMITÉ CONSULTATIF POUR LE PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES (CPAPH)

Son mandat est de mettre à jour annuellement le plan d'action et d'en assurer le suivi en fonction des obstacles identifiés pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité de la Ville.

#### Membres du comité

##### Représentants municipaux

- Yves Lessard, maire (nommé d'office)
- Jean-Marie Beaupré, directeur général (nommé d'office)
- Martin Leprohon, conseiller municipal • District 2
- Guy Lacroix, conseiller municipal • District 5
- Marilyne L'Héroult, chef de division vie communautaire remplaçante pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et secrétaire du CPAPH
- Philippe Chrétien, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Mathieu Gagnon, directeur du Service des travaux publics
- Donald Zimmer, chef de division équipements et installation pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

##### Représentante de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)

- Nathalie Gosselin, préventionniste

##### Citoyens bénévoles

- Shelby Donais, Grandbasiloise
- Diane Malo, représentante de l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu (APHVR)
- Marie-Chantale Salvas, Grandbasiloise

## Légende / couleur des textes dans le tableau :

- En noir : Actions prévues initialement au plan d'action
- En bleu : Actions non-prévues initialement au plan d'action qui ont été ajoutées avec la mise à jour

PRIORITÉ D'INTERVENTION 1					
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS (Ce qui peut améliorer l'accessibilité des sites municipaux)					
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
1.1 Les édifices municipaux ne sont pas tous accessibles aux personnes handicapées	1.1.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de l'édifice Léopold-Boucharde afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux.	SLCVC Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)	La Ville détient les données suffisantes pour rendre les édifices accessibles pour les personnes malvoyantes ou non-voyantes.	X	
	1.1.2 Aménager la Maison de la culture afin qu'elle corresponde aux besoins des clientèles de toutes les conditions.	Service du génie	La Maison de la culture est accessible à toutes les clientèles.		X
	1.1.3 Aménager un corridor piétonnier pour accéder à la Maison de la culture.	Service des travaux publics	Un corridor piétonnier a été aménagé.		X (Réévaluer la mesure et considérer condamner le stationnement à l'entrée de la rampe d'accès)
	1.1.4 Procéder à l'installation d'une rampe d'accès à la Maison scout.	Service des travaux publics et SLCVC	La maison scout est dotée d'une rampe d'accès.	Mesure reportée au prochain plan d'action	Mesure reportée au prochain plan d'action
	1.1.5 Adapter les toilettes à la Maison scout.	Service des travaux publics et SLCVC	Les toilettes de la maison scout sont adaptées pour les personnes handicapées.		Mesure reportée au prochain plan d'action

	1.1.6 Bornes d'auto prêts et comptoir de prêts en accessibilité universelle.	SLCVC	La bibliothèque s'est dotée d'une borne d'auto prêts et/ou son comptoir de prêts est accessible pour tous.		X
	1.1.8 En compagnie de monsieur Alain Bourassa qui est malvoyant, faire une visite de la mairie afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.	SLCVC	La mairie a été visitée avec M. Alain Bourassa	Mesure annulée. M. Alain Bourassa ne siège plus sur le comité à la suite d'un déménagement.	
	1.1.10 Dans le cadre des élections municipales, s'assurer que tous les bureaux de vote sont accessibles ou que des mesures d'adaptation sont mises en place.	Service juridique et greffe	Les bureaux de vote lors des élections municipales sont accessibles pour tous.		X
	1.1.11 Procéder à une étude de priorisation des bâtiments municipaux qui nécessitent des travaux afin de les rendre accessibles.	CPAPH Service du génie	Une liste de priorité des bâtiments est disponible.		X
1.3 Les services ne sont pas adaptés de manière optimale pour la clientèle malvoyante qui fréquente la bibliothèque	1.3.1 Faire l'acquisition d'une visionneuse de lecture pour les usagers de la bibliothèque (s'informer si gratuit via un organisme)	SLCVC	Une visionneuse est disponible à la bibliothèque	X	
	1.3.2 En compagnie de monsieur Alain Bourassa qui est malvoyant, faire une visite de la bibliothèque afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.	SLCVC CPAPH	La bibliothèque a été visitée avec M. Alain Bourassa	Mesure annulée. M. Alain Bourassa ne siège plus sur le comité à la suite d'un déménagement.	
1.4 En général, la signalisation n'est pas optimale pour s'orienter dans les principaux édifices municipaux	1.4.1 Faisant suite à l'actualisation de l'image de marque, uniformiser la signalisation dans tous les bâtiments municipaux en respectant les normes et recommandations émises par l'INLB.	Service du génie  Service des communications et des relations avec les citoyens	La signalisation dans tous les bâtiments municipaux respecte les normes émises par l'INLB		X

1.5 Les citoyens ont parfois de la difficulté à s'orienter dans les édifices municipaux.	1.5.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de la mairie afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux.	SLCVC	Une demande a été déposée auprès de l'INLB pour évaluer la mairie.	X	
--	---	-------	--	---	--

## PRIORITÉ D'INTERVENTION 2

### HABITATION

*(Mesures favorisant l'accès à des logements adaptables, outils de recherche)*

Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
2.1 La crise du logement frappe également les personnes handicapées qui ont de plus en plus de difficulté à se loger adéquatement	2.1.1 Diffuser de l'information auprès des citoyens afin de mieux faire connaître les options disponibles sur le territoire (logements accessoires, mission AILIA, etc)	Service des communications et des relations avec les citoyens	Les citoyens connaissent les options disponibles en termes de logements sur le territoire.	X	

<b>PRIORITÉ D'INTERVENTION 3</b> <b>SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL</b> <i>(Base de données sur les besoins particuliers des résidents, mesures en sécurité civile)</i>					
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
3.2 La municipalité doit considérer ses citoyens handicapés lors de travaux majeurs affectant leur mobilité ou leur capacité à se rétablir	3.2.1 Communication automatisée invitant les personnes à besoins particuliers et affectées par des travaux, à communiquer avec le Service du génie afin que des mesures adaptées soient mises en place.	Service des communications et des relations avec les citoyens  Service du génie	Les citoyens affectés par des travaux peuvent facilement communiquer avec la Ville pour obtenir de l'aide.	En continu	En continu

<b>PRIORITÉ D'INTERVENTION 4</b> <b>TRANSPORT</b> <i>(Encouragement à l'utilisation du service, mesures d'adaptation, qualité du service)</i>					
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
4.1 Lacunes observées au niveau du service de transport adapté	4.1.1 Consulter le rapport d'achalandage et de plaintes diffusé par Exo pour la Vallée-du-Richelieu et analyser les obstacles rencontrés par les usagers du service de transport adapté auprès des autorités responsables.	Direction générale SLCVC	Les obstacles rencontrés par les usagers du transport adaptés sont connus de la Ville.	X	

4.2 La route 116 constitue un obstacle majeur pour les personnes handicapées	4.2.1 S'assurer de la présence et de l'implication des services du génie et des travaux publics sur le comité de l'axe 116	Service du génie Service des travaux publics	Le directeur des travaux publics et du génie sont présents et impliqués sur le comité de l'axe 116.	En continu	En continu
4.3 L'accessibilité aux diverses activités à grand rassemblement n'est pas optimale pour les personnes handicapées	4.3.1 Mettre en application la grille d'évaluation – accessibilité universelle des événements préparée par AlterGo	SLCVC CPAPH	Les employés responsables de l'organisation des événements travaillent avec une grille d'évaluation de l'accessibilité universelle.	X	

### PRIORITÉ D'INTERVENTION 5

#### SIGNALISATION, CIRCULATION ET STATIONNEMENT (Déplacement sécuritaire et sans obstacle, espaces réservés)

Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
5.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées en situation de déplacement	5.1.1 Aller à la rencontre des citoyens qui ont signifié une problématique au niveau de la mobilité et des déplacements et constater le problème sur place avec eux	TP Service du génie	Les citoyens sont rencontrés afin d'expliquer l'enjeu soulevé.	Dorénavant en continu Lorsque l'équipe juge nécessaire le déplacement pour mieux comprendre l'enjeu soulevé.	Dorénavant en continu Lorsque l'équipe juge nécessaire le déplacement pour mieux comprendre l'enjeu soulevé.
	5.1.2 Prévoir une marche exploratoire avec le Centre de femmes l'Essentiel en invitant des citoyennes et citoyens avec divers handicaps à y prendre part.	SLCVC	Une marche exploratoire avec des citoyennes et citoyens vivant avec divers handicaps permet d'identifier différents enjeux en termes de mobilité.		X

	5.1.3 Prévoir une marche exploratoire avec les membres du CPAPH et les directeurs de services des travaux publics, du génie et de l'urbanisme et de l'environnement, afin de cibler les enjeux de mobilité sur le territoire.	SLCVC CPAPH	Une marche exploratoire les membres du CPAPH et les directeurs permet d'identifier différents enjeux en termes de mobilité.	En continu (Annuellement)	En continu (Annuellement)
5.2 La chaîne de déplacements et l'accessibilité ne sont pas toujours optimales sur le territoire	5.2.2 Poursuivre le développement du réseau de pistes multifonctionnelles (à privilégier plutôt qu'un trottoir dont les entrées charretières constituent un frein au déplacement pour les personnes avec un handicap moteur de même que visuel).	Service du génie	Les pistes multifonctionnelles sont en développement.	En continu	En continu
	5.2.3 Étudier la possibilité d'installer un signal sonore aux traverses de la 116. Le cas échéant, un signal sonore distinctif pour signifier une traverse vers l'est et l'autre vers l'ouest devra être considéré.	Service du génie	La possibilité d'installer un signal sonore aux traverses de la 116 a été étudiée.	X	
5.3 Manque de signalisation adaptée permettant de sécuriser les déplacements des personnes handicapées	5.3.1 Installation de nouveaux panneaux indiquant la présence de citoyens malentendants dans certains secteurs de la ville.	Service des travaux publics	Des panneaux indiquant la présence de citoyens malentendants sont installés selon les demandes reçues.	En continu (au besoin, selon la pertinence de la demande)	En continu (au besoin, selon la pertinence de la demande)

PRIORITÉ D'INTERVENTION 6					
EMPLOI (Mesures favorisant l'intégration des travailleurs handicapés)					
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
6.1 Peu de représentativité des personnes handicapées dans le milieu de travail municipal	6.1.1 Inviter la directrice du Service des ressources humaines à prendre part à une rencontre du CPAPH afin de cibler des mesures à mettre en place pour favoriser l'intégration des travailleurs handicapés	SLCVC CPAPH	La directrice du Service des ressources humaines a pris part à une rencontre du CPAPH.	En continu	En continu
	6.1.2 Soutenir l'emploi de personnes handicapées par l'acquisition de biens ou de services, produits par des centres de travail adapté.	Tous les services	L'emploi des personnes handicapées est soutenu par l'acquisition de biens ou de services adaptés par la Ville.	En continu	En continu
	6.1.3 Indiquer dans les offres d'emploi : « Dans le cadre de notre plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées, les entrevues ont lieu dans un bâtiment accessible universellement ».	Service des ressources humaines	La mention est indiquée dans les offres d'emploi de la Ville.	En continu	En continu
	6.1.4 Publiciser les offres d'emploi dans les milieux propices au recrutement des personnes handicapées.	Service des ressources humaines	Les offres d'emploi sont publicisées dans les milieux propices au recrutement des personnes handicapées.	En continu	En continu
	6.1.5 Adapter le visuel promotionnel pour le recrutement de manière que les personnes handicapées comprennent qu'ils ont leur place comme employé à la Ville de Saint-Basile-le-Grand.	Service des ressources humaines Service des communications et des relations avec les citoyens	Le visuel promotionnel pour le recrutement est adapté.		X

	6.1.6 Souligner concrètement les Journées de la persévérance scolaire qui ont lieu du 14 au 18 février de chaque année en favorisant l'embauche de stagiaire handicapé.	Tous les services	Les Journées de la persévérance scolaire sont soulignées annuellement par la Ville.	En continu	En continu
	6.1.7 Favoriser l'embauche de personnes handicapées au sein de l'appareil municipal.	Tous les services	La Ville favorise l'embauche des personnes handicapées.	En continu	En continu

PRIORITÉ D'INTERVENTION 7					
SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX FAMILLES (Disponibilité de locaux adaptés, prêt d'équipement à tarif réduit, politiques)					
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
7.1 Méconnaissance des besoins exprimés par le groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal	7.1.2 Prendre connaissance des résultats du sondage 2022 de la plateforme de revendications du groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM) afin que des actions concrètes soient entreprises en 2022-2023-2024 pour répondre aux obstacles exprimés.	CPAPH	Les résultats du sondage 2022 de la plateforme de revendications du GAPHRSM sont connus des membres du CPAPH.	Analyse des résultats du sondage	Application concrète de certaines mesures
	7.1.3 Prendre connaissance des services offerts par L'INCA et le RAAM et ajouter les coordonnées de ces deux ressources au plan d'action.	SLCVC CPAPH	Les coordonnées des deux organismes se retrouvent dans la mise à jour du plan d'action.	X	

7.2 Possibilité d'une meilleure collaboration et contribution financière aux organismes qui offrent les services aux personnes handicapées	7.2.1 Offrir des plages horaires pour différentes activités sportives adaptées offertes par l'APHVR au besoin.	SLCVC	Au besoin, des plages horaires sont rendues disponibles pour des activités sportives adaptées.	En continu	En continu
	7.2.2 Mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.	SLCVC	La politique de reconnaissance et de soutien aux organismes a été mise à jour.	X	
	7.2.3 Mettre en place une Association locale pour les personnes handicapées afin de leur permettre de se rencontrer et de discuter de leur vécu quotidien et des améliorations à apporter à leur milieu de vie.	SLCVC CPAPH	Une Association locale pour les personnes handicapées a été créée.		X
	7.2.4 Adopter une politique de tarification préférentielle pour la location de locaux par des regroupements de personnes handicapées.	Direction générale SLCVC	Un tarif préférentiel est prévu pour la location de locaux par les regroupements de personnes handicapées		X
7.3 Peu d'occasions pour les organismes associés de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	7.3.1 Former et sensibiliser les organismes associés municipaux aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	SLCVC GAPHRSM	Les organismes associés municipaux sont sensibilisés aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	X	

7.4 Les comités consultatifs ne sont pas tous sensibilisés aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	7.4.1 Rappeler aux différents comités consultatifs, la nécessité de collaborer avec le CPAPH en partageant des idées et des actions en faveur des personnes handicapées dans chacun de leur secteur d'activité.	SLCVC Tous les responsables des comités consultatifs	Les différents comités consultatifs collaborent au besoin avec le CPAPH.	En continu	En continu
7.5 L'accueil des nouveaux résidents avec handicap n'est pas optimal	7.5.1 Créer un guide d'accueil des personnes handicapées dans lequel on retrouve notamment les coordonnées des ressources disponibles sur le territoire, un tableau synthèse des mesures adoptées par la ville à l'égard des personnes handicapées et tous les outils nécessaires à l'inclusion des nouveaux résidents à leur nouveau milieu de vie.	SLCVC Service des communications et des relations avec les citoyens	Les nouveaux résidents vivant avec un handicap reçoivent un guide d'accueil regroupant toute l'information pertinente pour leur intégration.		X
	7.5.2 Inscrire les programmes et services adaptés offerts par la Ville sur la plateforme Web l'Accompagnateur.	SLCVC	Les programmes et services adaptés offerts par la Ville sont disponible sur l'Accompagnateur.	X	

## PRIORITÉ D'INTERVENTION 8

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
8.1 Plateaux d'activités extérieures non accessibles aux personnes ayant des	8.1.1 Dans l'élaboration des projets « parc » la Ville doit tenir compte de la chaîne d'accessibilité autant que du choix des modules de jeu.	Service du génie SLCVC	La chaîne d'accessibilité est tenue en compte dans les projets parc de la Ville.	En continu	En continu

incapacités liées à la mobilité	8.1.2 Installer une ombrière au-dessus de la table à pique-nique adaptée aux fauteuils roulants du parc du Ruisseau.	SLCVC	Une ombrière a été installée au-dessus de la table à pique-nique adaptée au fauteuil roulant du Parc du Ruisseau.	X	
	8.1.3 Voir la possibilité de profiter des travaux d'aménagement de sentiers et d'éclairage du Parc de la Seigneurie pour rendre accessible le bloc sanitaire aux personnes à mobilité réduite.	Service du génie Service des travaux publics	Le bloc sanitaire du Parc de la Seigneurie est accessible aux personnes à mobilité réduite.	X	

### PRIORITÉ D'INTERVENTION 9

#### LOISIRS ET CULTURE

*(Accessibilité des activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques)*

Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
9.1 Pas suffisamment de matériel pour faciliter la participation sociale des personnes handicapées	9.1.1 Faire l'acquisition et l'installation d'une balançoire accessible au fauteuil roulant.	SLCVC	Une balançoire accessible au fauteuil roulant est disponible.		X
	9.1.2 Prendre connaissance des opportunités de subventions offertes par l'AQLPH dans le cadre de la réalisation des projets de parc inscrits au PTI 2020-2021-2022 (Association québécoise du loisir pour personnes handicapées).	SLCVC Service du génie	Les opportunités de subventions offertes par l'AQLPH sont connues.	Reporté pour le prochain PTI	

	Procéder à l'achat d'un fauteuil roulant pour enfant allant dans l'eau afin de donner accès aux jeux d'eau.	SLCVC	Un fauteuil roulant pour enfant adapté pour les jeux d'eau est rendu disponible par la Ville.		X
9.2 Des mesures pour inclure davantage les personnes handicapées dans les activités culturelles ne sont pas répertoriées au plan d'action de la politique culturelle	9.2.1 Lors de la mise à jour du plan d'action de la politique culturelle, prévoir des actions pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans les activités	SLCVC	Des actions pour favoriser les personnes handicapées dans les activités sont prévues dans le plan d'action de la politique culturelle.	X	
9.3 La gestion administrative du programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour est une tâche complexe qui nécessite un niveau d'organisation irréprochable	9.3.1 Procéder à l'acquisition de métaPRISME. Une application qui facilite la gestion du programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour	SLCVC	Le programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour utilise l'application métaPRISME.		X
9.4 Peu d'activités sont maintenues en période de pandémie de COVID-19 ce qui accroît de manière significative l'isolement des personnes handicapées	9.4.1 Maintenir l'offre de service de camp de jour et le programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour en l'adaptant aux mesures sanitaires en vigueur.	SLCVC	L'offre de service de camp de jour et le programme d'intégration sont maintenus.	En continu	En continu
	9.4.2 Maintenir les subventions pour l'intégration des enfants handicapés en camp de jour spécialisé ( <i>Partenariat avec : Amis Soleils, AVRDI et Maison répit l'Intermède</i> ).	SLCVC	Les subventions pour l'intégration des enfants handicapés en camp de jour spécialisé sont maintenues.	En continu	En continu

	9.4.3 Maintenir une programmation accessible et adaptée aux personnes handicapées ( <i>Fête nationale, Plaisirs d'hiver, Fête de la famille, Arbre de vie, défilé du père Noël, Dimanches sur le parvis, Les Gloriettes, etc.</i> )	SLCVC	La programmation accessible et adaptée aux personnes handicapées est maintenue.	En continu	En continu
	9.4.4 Maintenir le partenariat avec le Foyer des Explorateurs pour l'intégration des enfants avec trouble de l'attachement à l'intérieur du programme de camp de jour.	SLCVC	Le partenariat avec le Foyer des Explorateurs est maintenu.	En continu	En continu

### PRIORITÉ D'INTERVENTION 10

#### COMMUNICATION

*(Accessibilité des véhicules de communication, téléphonie, site Web, supports visuels. Services directs à la population, accueil)*

Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
10.1 Activités et événements pas toujours accessibles et adaptés pour les personnes sourdes ou malentendantes	10.1.1 Promouvoir les outils permettant le sous-titrage lors de la publication de vidéos par la Ville. (Exemple : transmission des séances du Conseil, vidéos de consultation et de promotion, etc.).	Service des communications et des relations avec les citoyens	Les outils de sous-titrage sont connus et disponibles.	En continu	En continu
10.2 Les citoyens et les employés municipaux connaissent peu les	10.2.1 <b>Mettre en place une campagne en 3 phases (1 phase par année)</b> Objectifs :	Service des communications et des relations avec les citoyens			

<p>mesures adoptées par la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les publics internes et externes aux réalités vécues par les personnes vivant avec un handicap (qu'il soit permanent ou temporaire) ;</li> <li>• Informer les publics sur les actions entreprises par le comité et la Ville ;</li> <li>• Informer les publics sur l'existence du plan d'action ;</li> <li>• Collaborer avec les différents publics afin d'offrir un environnement adapté et favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap.</li> </ul> <p><b>Publics cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Employés municipaux</li> <li>• Partenaires du milieu</li> <li>• Commerces grandbasilois</li> <li>• Population grandbasiloise</li> </ul> <p><b>Slogan</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Une ville à l'échelle humaine et inclusive! » / phase 1</li> <li>• « Les différences sont inspirantes! » / phase 2</li> <li>• « Tous égaux dans la différence » / phase 3</li> </ul>		<p>La dernière phase de la campagne de sensibilisation est lancée. Des communications et des actions en lien avec l'intégration des personnes handicapées dans leur milieu sont prévues.</p>	<p>Phase 3</p>	
	<p>10.2.3 Sur la page dédiée aux personnes handicapées, ajouter une « foire aux questions » afin de répondre aux questions les plus souvent posées par les citoyens ou pour informer des points saillants.</p>	<p>Service des communications et des relations avec les citoyens</p>	<p>Une foire aux questions est disponible sur la page Web dédiée aux personnes handicapées.</p>	<p>X</p>	

	10.2.4 Rencontre des Services par la chargée de projet et secrétaire responsable du CPAPH afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble du personnel municipal au plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	SLCVC	La chargée de projet et secrétaire du CPAPH a rencontré tous les services municipaux afin de faire connaître le plan d'action.		X
10.3 Le suivi des actions inscrites au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées est un processus laborieux	10.3.1 Mettre en place une procédure afin que l'ensemble des Services municipaux puissent communiquer adéquatement et systématiquement toutes les mesures mises en place à l'égard des personnes handicapées.	SLCVC	Une procédure a été mise en place pour faciliter la communication entre les services municipaux concernant les mesures mises en place à l'égard des personnes handicapées.		X
	10.3.2 Lorsque possible, doter le plan d'action d'indicateurs permettant de statuer plus facilement, au moment de la production du bilan, de l'état de réalisation de chaque mesure prévue ou de ses résultats (obligation à la suite du décret).	SLCVC CPAPH	Le plan d'action est maintenant doté d'indicateurs.	X	
10.4 Les voies de communication municipales ne sont pas accessibles et adaptées aux malvoyants et aux personnes ayant un handicap lié aux difficultés à la lecture	10.4.1 Revoir l'accessibilité au site Web municipal lors de la mise à jour de l'image de marque de la Ville en impliquant un citoyen malvoyant dans la démarche.	Service des communications et des relations avec les citoyens	L'accessibilité du site Web municipal a été revue.	X	

PRIORITÉ D'INTERVENTION 11					
ADMINISTRATION (Mobilisation des services municipaux)					
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
11.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	11.1.1 Dans le cadre de la Journée des personnes handicapées, poursuivre la formation et la sensibilisation du personnel et des élus municipaux envers les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	SLCVC Service des ressources humaines	Une activité de formation et de sensibilisation du personnel et des élus est prévue dans le cadre de la Journée des personnes handicapées.	X	
	11.1.2 La Ville souligne la Semaine nationale de la santé mentale au mois de mai de chaque année.	Service des communications et des relations avec les citoyens	La Semaine nationale de la santé mentale est soulignée annuellement.	En continu	En continu
	11.1.3 La Ville souligne annuellement le mois de l'autisme.	Service des communications et des relations avec les citoyens	Le mois de l'autisme est souligné annuellement.	En continu	En continu
	11.1.4 La Ville souligne annuellement la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Service des communications et des relations avec les citoyens	La Semaine québécoise des personnes handicapées est soulignée annuellement.	En continu	En continu

	11.1.5 S'assurer que l'ensemble des services municipaux considèrent les personnes handicapées et favorisent l'inclusion dans tous les projets en cours et à venir en invitant notamment les employés à soumettre leur candidature pour venir partager leurs idées avec le comité durant une des rencontres prévues au calendrier.	SLCVC	Les employés de tous les services sont invités à soumettre leur candidature pour venir partager leurs idées avec le comité durant une des rencontres prévues au calendrier.	X	
	11.1.6 Inviter les nouveaux employés à consulter le sommaire du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées lors de leur entrée en fonction.	Service des ressources humaines	Les nouveaux employés sont invités à consulter le sommaire du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	X	
11.2 Manque de rayonnement des bons coups reliés au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	11.2.1 Cibler une action dont la Ville est fière et déposer notre candidature pour le Prix à part entière.	CPAPH SLCVC Service des communications et des relations avec les citoyens	La Ville a déposé sa candidature pour le Prix à part entière.	Le prix à part entière  Campagne de sensibilisation en 3 phases	ACMQ
11.3 Les projets présentés au conseil municipal ne tiennent pas toujours compte de l'accessibilité universelle	11.3.1 Prévoir une section « accessibilité universelle » lors de la présentation des projets de réfection ou de construction de nouveaux parcs.	Service du génie.	L'accessibilité universelle est considérée automatiquement dans la présentation de projets de réfection et de construction de nouveaux parcs.	En continu	En continu
	11.3.2 Prévoir une section « accessibilité universelle » au programme triennal d'immobilisation (PTI)	Direction générale	Une section « accessibilité universelle » est au programme triennal d'immobilisation.	En continu	En continu

11.4 Les plaintes logées auprès de la Ville par les personnes handicapées ne sont pas toujours répondues dans un délai souhaité.	11.4.1 Mettre en place un fonctionnement uniformisé pour le traitement des plaintes et requêtes.	Direction générale	La procédure de traitement des plaintes et requêtes est uniformisée.	X * Prévoir l'ajout d'un accusé de réception et d'un délai maximal de retour	
--	--	--------------------	--	---	--

### PRIORITÉ D'INTERVENTION 12

#### APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE (article de Loi 61.3)

Tenir compte, dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité aux personnes handicapées

Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation	
				2023	2024
12.1 Pas suffisamment de fonctionnalités pour inciter la participation sociale des personnes handicapées dans le cadre des activités à grand déploiement	12.1.1 Location systématique de toilettes pour personnes handicapées lors d'activités à grand rassemblement.	SLCVC	Des toilettes pour personnes handicapées sont accessibles lors des activités à grand rassemblement.	En continu	En continu
	12.1.2 Confectionner des bannières carnivals pour localiser les toilettes pour personnes handicapées	SLCVC	Des bannières carnivals identifie les toilettes pour personnes handicapées sur les sites d'activités.		X
	12.2.3 Utiliser les tapis et les rampes de caoutchouc pour accéder plus facilement aux sites et infrastructures lors des événements spéciaux	SLCVC	Les tapis et rampes de caoutchouc sont utilisés pour faciliter l'accès aux sites et infrastructures lors des événements spéciaux.	En continu	En continu

12.2 Les parcs ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées	12.2.3 Lors des appels d'offres pour l'aménagement des parcs, l'accessibilité aux personnes handicapées est exigée dans les critères d'évaluation.	Service du génie SLCVC	L'accessibilité aux personnes handicapées est exigée dans les critères d'évaluation d'un appel d'offres pour l'aménagement des parcs.	En continu	En continu
12.3 Les postes de travail ne sont pas toujours adaptés au besoin des employés handicapés	12.2.4 Si requis par la condition particulière d'un employé, la Ville procède à l'achat de matériel adapté au type d'incapacité.	Tous les Services	La Ville procède systématiquement à l'achat de matériel adapté pour un employé en cas de besoin.	En continu	En continu